

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 126 (2005)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Stations de fécondations

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Stations de fécondations

## Canton de Neuchâtel

### Station de fécondation du Mont Dar, près de la Sagne

Ouverture prévue le samedi 2 juillet à 7 h, ensuite tous les samedis à 7 h le matin et 19 h le soir, au plus tôt.

Dernière montée le samedi 30 juillet 2005.

**Important:** s'annoncer la veille au 079 644 79 27

#### Dispositions:

- Règlement des stations de fécondation B.
- Formulaire «déclaration de montée en station» obligatoire pour l'arrivée, fourni par les moniteurs, dûment signé par le moniteur et l'apiculteur.
- Les éleveurs enregistrent leur arrivée à la station, au restaurant du Mont Dar, après la mise en place des ruchettes. Si le restaurant est fermé, ils déposent leur formulaire dans la boîte aux lettres, ainsi que le montant.

## Canton de Vaud

### Station de fécondation de Vermeilley

Chers collègues et amis éleveurs,

La station sera ouverte de 19 à 20 h à partir du 4 juin, tous les samedis jusqu'à fin juillet.

#### Recommandations d'usage:

- Demander préalablement une autorisation de circuler délivrée par la commune d'Arzier, au chef de station M Fernand Bovy, tél. 022 366 24 38
- Avertir le responsable avant de monter vos ruchettes, ou le 021 864 56 30, si non réponse.
- Vous procurer et compléter correctement la déclaration de montée en station. Cette dernière sera remise au responsable présent à Vermeilley, après qu'il vous ai autorisé d'ouvrir les ruchettes.
- Les abeilles dûment filtrées (sans faux-bourdon) proviendront d'une ruche hors séquestre lié à une épizootie (**tél. à votre inspecteur obligatoire**)
- En principe l'accès à la station est interdit en dehors des heures d'ouverture.

La lignée à mâles M66, identique à l'an passé, laisse une descendance fort intéressante en pureté de race.

Bonne saison d'élevage et à bientôt !

Cordial salut du comité de l'Association vaudoise des stations de fécondation.